

Référence ANDPC : 11962200014

TRAITEMENT
ENDODONTIQUE

Le traitement endodontique est un acte routinier pour l'omnipraticien. Les habitudes mécaniques prises au fil du temps, font que le chirurgien-dentiste s'écarte progressivement des recommandations de bonnes pratiques. Souvent, à des fins d'optimiser son temps, il néglige volontairement certaines étapes du protocole. Ces omissions peuvent s'avérer dangereuses pour les patients.

Bien que les recommandations du traitement endodontique soit ancienne, (Septembre 2008 - Haute Autorité de Santé), les principes fondamentaux demeurent d'actualité.

La création d'un outil d'Évaluation des Pratiques Professionnelles centrée sur des critères de qualité en endodontie était nécessaire.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- Identifier leurs écarts de pratique en endodontie
- Appréhender en toute autonomie leurs besoins individuels en formation,
- Initier une modification de leurs protocoles de soin afin qu'ils se rapprochent des recommandations de la Haute Autorité de Santé,
- Améliorer la qualité des soins et le service rendu aux patients.

PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes
Pré requis : avoir réalisé 20 traitements endodontiques qu'il a réalisé au cours des 12 derniers mois

HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : contact@conferences-dentaires.com afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

DUREE

4 heures

FORMATEURS

Dr Cédric FALLA
Docteur en Chirurgie Dentaire

EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 5
Nombre de stagiaires maximum : 150

INDICATEURS DE RESULTATS

Nouveau au catalogue en 2022

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Méthode affirmative
- Audit clinique
- Remise d'un référentiel au début de la formation
- Evaluation des pratiques professionnelles à distance

MODALITES D'EVALUATION

Pendant la formation :

1^{er} tour d'audit clinique : 20 dossiers patients ((critère d'exclusion : Traitements non terminés à la date du début de l'évaluation, Traitements pour lesquels un praticien tiers est intervenu (spécialiste, remplaçant, collaborateur...))

2^{eme} tour d'audit clinique : 10 dossiers patients (critère d'exclusion : Traitements non terminés à la date du début de l'évaluation, Traitements pour lesquels un praticien tiers est intervenu (spécialiste, remplaçant, collaborateur))

Après la formation :

Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

PROGRAMME

- Le praticien prend connaissance de la note explicative sur l'EPP, du thème de l'EPP et des modalités de réalisation. (20mns)
- Le praticien réalise l'audit clinique initial en sélectionnant 20 traitements endodontiques qu'il a réalisés au cours des 12 derniers mois. Il a un mois pour le réaliser à son rythme. (75mns).
- Le praticien doit ensuite porter un regard critique sur l'ensemble des résultats obtenus. Il identifie ses points forts et doit s'interroger sur les raisons des écarts constatés. Pour cela, il répond aux questions de la partie « interprétation des résultats » et met en place un plan d'action d'amélioration qu'il envoie à l'OF pour validation (65mns),
- Il réalise un 2e audit clinique, 2 mois après la fin de la 1ere phase. Il reproduit les actions de la phase 1 en ne réévaluant que 10 nouveaux traitements endodontique menés depuis la fin de la première phase afin de mesurer l'amélioration de sa pratique (support phase 2). (30mns)
- Il fait un bilan sur les améliorations effectives de sa pratique et sur les points nécessitant encore du travail. Il renvoie à l'organisme de formation son 2° audit + bilan pour validation. Proposition par l'expert de formation ou autres en fonction des nouveaux besoins ou souhaits. (50mns)

DATES

- 08/09/2022 au 08/12/2022
- 15/09/2022 au 15/12/2022
- 22/09/2022 au 22/12/2022
- 29/09/2022 au 29/12/2022

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation

DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- Tarif DPC* : 280 €
- Auditeur Libre (hors DPC) :
 - Tarif Adhérent des Conférences : 300 €
 - Tarif Non Adhérent des Conférences : 340 €

Nom : Prénom :
Mail : N° de tél. :
N° RPPS ou Adeli :

Formation **EPP ENDODONTIE** - Date de la formation :

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à contact@conferences-dentaires.com

*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux (installés ou remplaçants thésés) et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM)

Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.

Programme EPP (DPC) :

Les étapes de l'EPP se déroulent **toutes par mail**.
Elles sont **obligatoires**.

1- Le premier tour d'audit :

Vous recevez un mail 2 semaines avant la date de début de l'EPP. Ce mail contiendra le questionnaire d'EPP que vous devrez nous retourner accompagné de votre plan d'action d'amélioration de votre pratique, **avant la date limite précisée dans le mail**.

2- Retour de l'OF de votre plan d'action visé :

L'organisme de formation vous retournera par mail votre plan d'action d'amélioration validé ou vous fera une proposition d'un plan d'action d'amélioration en fonction des résultats obtenus par le praticien.

3- Second tour d'audit :

Vous recevrez un mail de la part de l'OF, un mois après le premier tour d'audit. Ce mail contiendra le questionnaire d'EPP que vous devrez nous retourner, avant la date limite précisée dans le mail accompagné de votre bilan d'améliorations effectives de votre pratique et sur les points nécessitant encore du travail.

4- Validation de votre EPP :

La réception de l'ensemble des questionnaires ainsi que votre bilan sur vos améliorations nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la fin de votre EPP** par mail, la validation de votre bilan avec une proposition par l'expert de formation ou autres en fonction des nouveaux besoins ou souhaits.

Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge ANDPC.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022

Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement. **Seul l'envoi de la convocation au plus tard 3 semaines avant la date de la formation, confirme le maintien de l'EPP.** L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

Prise en charge DPC 2022 :

En 2022, l'ANDPC verse une prise en charge pour 14h de formations.

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 180 € qui vous est versée à l'issue de l'EPP (dans les semaines qui suivent la date limite de retour de l'EPP) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (280 € pour une EPP de 4heures). A l'issue de l'EPP votre chèque de caution de 280 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 280 €.

IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 150**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.
Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.